

MAIRIE DU SEIZIÈME ARRONDISSEMENT DE PARIS

71 avenue Henri-Martin 75775 Paris cedex 16 01 40 72 16 16 www.mairie16.paris.fr



Enquête publique sur le projet de prolongation du tramway T3 jusqu'à la Porte Dauphine

Observations de la Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement

La Mairie du 16<sup>ème</sup> arrondissement est favorable au prolongement du tramway T3 jusqu'à la Porte Dauphine dans la mesure où il permettra une meilleure desserte de l'Université Paris-Dauphine et, d'une façon plus générale, du quartier « Maillot-Dauphine ».

Deux points appellent néanmoins une vigilance particulière en ce qui concerne le 16<sup>ème</sup> arrondissement :

## Franchissement de l'avenue Foch :

L'avenue Foch constitue un site classé au titre des monuments. Le tracé retenu implique une traversée de l'avenue et donc un franchissement de la perspective. Le traitement de ce franchissement devra faire l'objet du plus grand soin de façon à garantir un impact le plus réduit possible et une bonne intégration paysagère des équipements techniques du tramway.

De plus, le tracé retenu implique également la levée de la protection d'espaces boisés classés (« EBC ») au titre du PLU de surfaces végétalisées de l'avenue au débouché de la place du Maréchal de Lattre de Tassigny. Là encore, le traitement proposé devra permettre une amélioration paysagère par rapport à l'existant dans le respect du cadre et de la destination des lieux.

## Devenir de la ligne PC1 :

Le principe d'aménagement retenu ne laissera subsister qu'une unique voie de circulation dans chaque sens entre la Porte Dauphine et la Porte Maillot. En conséquence, la ligne PC1 sera interrompue à la Porte Dauphine dans le sens « Porte de Champerret ». Les solutions de compensation permettant de rejoindre la porte Maillot et/ou d'autres points de correspondance intermodale sans rupture de charge doivent être précisées.

Véronique BALDINI Adjointe au Maire du 16<sup>ème</sup> arrondissement Chargée des Transports, de l'Espace public de l'Environnement et du Développement durable